



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 7362

### Texte de la question

M François Massot demande à quelle date M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement compte ouvrir des négociations avec les organisations syndicales et professionnelles sur un projet de statut des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux publics.

### Texte de la réponse

Reponse. - La réforme du statut des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux publics retient toute l'attention du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale qui lui accorde un caractère prioritaire ; il importe en effet que les profondes mutations que connaît le secteur social depuis quelques années soient accompagnées d'une adaptation de la fonction de direction aux nouvelles prerogatives qui lui sont attachées. Les organisations syndicales seront consultées sur ce projet de statut dès que sera terminée la phase de consultation interministérielle aujourd'hui en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Massot François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7362

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 1988, page 3822